

Événement pour les jeunes

MANGA'P 18 octobre 2025

**GESTION DE PLUSIEURS POINTS DE VENTE AU QUATTRO DE GAP
POUR L'EXPLOITATION DURANT UNE JOURNÉE
DE SNACK EN "FOOD TRUCK ou stand"
AVEC VENTE DE BOISSONS SANS ALCOOL**

- LETTRE DE CONSULTATION-

Madame, Monsieur,

La Commune de GAP organise un événement pour la jeunesse autour de la culture du Manga sur la journée du 18 octobre 2025 de 10h à 18h et souhaite conclure plusieurs conventions d'occupation précaire non régie par le statut des baux commerciaux dans le but d'exploiter des activités snacking sous forme de "Food Truck" ou stand durant cette journée, en proposant la présence de plusieurs prestataires afin d'avoir une offre variée, originale et jeune.

L'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que lorsque la délivrance d'un titre d'autorisation permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Le présent avis a pour objet de recueillir toute candidature potentielle pour l'attribution d'un emplacement sur les abords du Quattro.

L'Occupant sera autorisé à utiliser les lieux pour y exercer les activités suivantes au tarif de la collectivité en vigueur :

- Vente d'encas et de snack avec boissons sans alcool chaudes ou froides. Afin de répondre à la thématique de la journée, la restauration dite "asiatique" sera privilégiée.

Si vous êtes intéressé(e), votre dossier de candidature est à retourner **au plus tard le 4 juillet 2025 à 9h** par transmission électronique.

Veillez noter que l'analyse s'effectuera de manière globale et sur les critères de choix suivants:

- Esthétique générale du véhicule ou du stand utilisé.
- Conformité des justificatifs professionnels.
- Conformité à la réglementation relative **aux normes d'hygiène et de conservation.**
- Expérience et référence professionnelles dans l'exploitation d'une activité identique ou similaire
- Qualité de la carte présentée.
- Proposition de restauration et de boissons adaptées à l'événement. Les propositions concernant des encas et boissons "asiatiques" seront privilégiées.

Pour toute candidature, je vous remercie de bien vouloir nous transmettre un dossier complet comprenant :

Courrier de motivation

Liste de références justifiant de votre expérience dans l'exploitation d'une activité de "food truck" ou stand souhaitée par la Commune

Détails de vos capacités professionnelles à votre convenance.

Attestation d'assurance (À jour).

Une photo du véhicule ou du stand et le cas échéant des services complémentaires que vous proposez dans votre offre.

Date limite de réception des documents : le 4 juillet 2025 à 9h

Modalités de dépôt au choix du candidat

Quelque soit le mode de transmission choisi, la candidature doit arriver à destination avant la date et l'heure limites de réception indiquées ci-dessus

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Dépôt des candidatures :

Pour toute candidature, je vous remercie de bien vouloir nous adresser une déclaration de candidature par courriel avant le 4 juillet 2025 à 9h à :

stephane.mansuy@ville-gap.fr

Merci d'indiquer sur l'intitulé de votre courriel : CONSULTATION EN VUE DE L'EXPLOITATION DURANT UNE JOURNÉE DE SNACK EN "FOOD TRUCK ou STAND" AVEC VENTE DE BOISSONS SANS ALCOOL

Les services se tiennent également à votre disposition pour tout complément d'informations nécessaires à votre étude.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ce projet et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint chargé des Marchés Publics


Vincent MEDILI.